



**EXTRAIT DE DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du 17 mars 2022**

L'an deux mille vingt-deux le 17 mars à 14h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, à Pont Péan dans la salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur Joseph BOIVENT

Etaient présents : Messieurs Joseph BOIVENT, Michel DELMODER, Rémi PITRE, Teddy REGNIER, Jean-Francis RICHEUX, Jean-Claude BELINE, Jean ROUSIN, Christophe LECOMTE (suppléant de M. MARTIN), Yann SOULABAILLE, Georges DUMAS

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Mesdames Flavie BOUKHENOUGA, Emmanuelle ROUSSET, Marie-Edith MACE, Messieurs Thierry LE BIHAN, Jean-Pierre Martin, Guillaume PERRIN

Pouvoir : de Madame Flavie BOUKHENOUGA à Monsieur DEMOLDER, de Monsieur Guillaume PERRIN à Monsieur RICHEUX et de Madame Emmanuelle ROUSSET à Monsieur SOULABAILLE, Monsieur Patrick HERVIOU à Monsieur BOIVENT

Assistaient également : Monsieur Jean-Jacques LEON payeur Départemental, Monsieur Antoine DECONCHY et Madame Véronique PERRATON du SMG-Eau35

Secrétaire de séance : Monsieur Remi PITRE

Nombre de Membres du Comité présents : 10

Nombre de Membres du Comité votants : 14

Date de la convocation : le 10 mars 2022

ADMINISTRATION GENERALE

N°22/03-09 Aqueduc Vilaine Atlantique : Autorisation de programme/ Crédits de Paiement

Comité syndical du 17 mars 2022

N°22/03-09 Aqueduc Vilaine Atlantique : Autorisation de programme/ Crédits de Paiement

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5216-5 ;

Vu les instructions budgétaire et comptable M49

Vu la délibération n°21-12-02 en date du 20 décembre 2021 relative à la notification des marchés travaux,

Le code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit de réglementer la possibilité de commencer à exécuter un budget avant son vote effectif.

VU que ces dispositions permettent d'éviter toute rupture d'activité durant le premier trimestre de l'année, sachant sur les crédits seront intégrés dans le BP2022. L'ouverture des crédits d'investissement de l'exercice 2022 du Budget principal.

Les travaux de l'Aqueduc Vilaine Atlantique, sous maîtrise d'ouvrage du SMG-Eau35, vont s'étaler sur 2 à 3 exercices budgétaires.

La mise en place et le suivi annuel des AP/CP est une délibération du syndicat, distincte de celle du budget.

Cette délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense totale prévisible, ainsi que sa répartition dans le temps.

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers Collègues, de bien vouloir :

1°) **VOTER** une autorisation de programme sur l'ensemble de l'opération avec crédits de paiements en 2022, 2023 et 2024, afin de prendre en compte le caractère pluriannuel de la dépense.

2°) **ENGAGER** les dépenses nécessaires sans inscrire l'ensemble du montant de l'opération au budget 2022 :

N°AP	Libellé	Montant AP	CP 2022	CP 2023	CP 2024
2022-01	Aqueduc Vilaine Atlantique (AVA)	53 137 000	41 079 000	7 440 000	4 618 000

3°) **PRECISER** que les dépenses seront financées par un ou plusieurs emprunts.

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés et un vote contre

Fait à Rennes, le 17 mars 2022

Le Président,



Joseph BOIVENT